

LA JUSTICE PENALE FACE AU CRIMINEL - FOU

PLAN DU COURS

INTRODUCTION

Le droit pénal face à la folie

- 1) Un exemple : l'affaire Lhermitte
- 2) Le débat pénal

I. La psychiatrie, référence sociétale

A. Folie et sociétés

B. La naissance du modèle psychiatrique

1. Les origines intellectuelles
 - Le rationalisme des Lumières
 - L'application de la démarche médicale
Pinel et la méthode anatomoclinique de Laennec
2. L'universalisation du modèle
 - Les classifications des maladies mentales
 - Le DSM-5-TR

C. Les incertitudes des expertises psychiatriques

- 1) Les incertitudes des débuts : L'affaire Pierre Rivière
 - a) Les faits
 - b) Les expertises
 - L'expertise du docteur Bouchard
 - L'expertise du docteur Vastel
 - Les expertises de Esquirol, Leuret, Rostan, Orfila
 - c) Commentaires
- 2) Des incertitudes récurrentes
 - L'affaire Véronique Courjault
 - a) Les faits
 - b) Les premières expertises : psy(chiatres) vs. psy(chologues)
 - c) Le témoignage du Pr. Nissand
 - L'affaire Sarah Halimi
 - a) Les faits
 - b) Les expertises

D. Quelle est la « vérité psychiatrique » ?

- 1) Les remises en question
- 2) La psychiatrie référence sociétale

II. L'écriture de l'art. 122-1 CP : le texte et ses limites

A. Les notions propres au droit

- 1) La **responsabilité** et la **personne**
- 2) « *N'est pas responsable...* »

B. Les notions psychiatriques

- 1) « **Qui était atteinte...** »
- 2) « **D'un trouble psychique ou neuropsychique...** »

a) Qu'est-ce qu'un trouble ?

b) D'où vient le trouble ?

3) « *Ayant aboli / altéré son discernement* »

C. Les éléments contextuels : « *Au moment des faits* »

III. La loi du 24 janvier 2022

A. Le texte

B. Les critiques